



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8799<sup>e</sup>** séance

Jeudi 17 juin 2021, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Auväärt	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy,
	France	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Gallagher
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	M <sup>me</sup> Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M <sup>me</sup> Jacobs
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M <sup>me</sup> King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Dang

## Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2021/559)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2021/559)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant d'Haïti à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Claude Joseph, Premier Ministre par intérim de la République d'Haïti.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et M<sup>me</sup> Chantal Hudicourt Ewald, avocate au barreau de Port-au-Prince et ancienne membre de l'Assemblée constituante haïtienne de 1986-1987.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/559, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> La Lime.

**M<sup>me</sup> La Lime** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'avoir une fois de plus l'occasion de m'adresser en personne au Conseil de sécurité pour faire le point sur la situation en Haïti, où les conditions se sont détériorées en amont des échéances électorales prévues pour cet automne.

Ces dernières semaines, le pays a vu une résurgence du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui a incité les autorités à déclarer un nouvel état d'urgence sanitaire et conduit par conséquent le Conseil électoral provisoire à reporter le référendum constitutionnel proposé qui devait avoir lieu à la fin du mois. Le regain de violence entre bandes organisées a provoqué le déplacement de centaines de familles dans plusieurs quartiers pauvres de Port-au-Prince et renforcé

le sentiment d'insécurité omniprésent dans la société haïtienne. Enfin, malgré plusieurs efforts de médiation menés par les Haïtiens, la profonde crise politique qui paralyse le pays depuis près de quatre ans ne montre aucun signe d'apaisement. Un accord politique reste introuvable, alors que la rhétorique de certains responsables politiques devient de plus en plus acrimonieuse.

Bien que les autorités nationales se soient efforcées d'élargir les consultations sur le nouveau projet de constitution, le processus continue de susciter des critiques de la part de diverses parties prenantes en raison d'un manque perçu d'inclusivité et de transparence. Les préparatifs techniques du référendum ont également été marqués par des retards opérationnels majeurs. En outre, la polarisation croissante de la vie politique haïtienne, comme en témoignent les appels à la violence récemment lancés à la population par certains acteurs afin de perturber le processus de référendum, est extrêmement préoccupante. Toutes les parties prenantes doivent s'abstenir de tels discours incendiaires. Toute forme de violence ou d'incitation à la violence est inacceptable et doit être fermement condamnée.

Alors qu'Haïti s'apprête à entrer dans un nouveau cycle électoral, un processus inclusif et participatif sera essentiel pour consolider les progrès sur la voie de la bonne gouvernance et de la stabilité politique dans le pays. À cet égard, le débat autour du référendum constitutionnel ne doit pas détourner l'attention de l'organisation et de la tenue en temps voulu des scrutins parlementaires et locaux, longtemps différés, ainsi qu'à celles de l'élection présidentielle. Un consensus politique reste le meilleur moyen d'assurer le caractère pacifique du processus qui doit permettre au peuple haïtien d'exercer pleinement son droit de vote. Il est de la plus haute importance que tous les responsables politiques et leaders de la société civile entament un dialogue de bonne foi afin de trouver, dans un esprit constructif, le moyen de garantir la tenue des élections cette année, de sorte qu'un transfert démocratique ordonné du pouvoir aux représentants dûment élus du peuple haïtien puisse avoir lieu en février 2022.

Ces derniers mois ont été marqués par plusieurs incidents inquiétants et de graves violations des droits de l'homme perpétrées par des bandes contre des civils. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mai, ces groupes criminels ont été responsables de 78 homicides et d'innombrables agressions et viols. Par ailleurs, les épisodes répétés de violence en bande organisée ont entraîné depuis le début de l'année le déplacement de plus de 16 000 personnes

des quartiers de Bas-Delmas, Bel-Air, Martissant, Tabarre Issa et Toussaint Brave dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Il est du devoir des autorités haïtiennes de mettre fin à la violence, de protéger la population, de garantir un accès humanitaire sans entrave aux personnes qui en ont besoin, de fournir une aide d'urgence aux déplacés et de faire en sorte que les auteurs d'actes répréhensibles en répondent.

Alors que les effectifs de la Police nationale d'Haïti ne sont toujours pas en adéquation avec la population du pays, l'insécurité persistante trahit clairement les limites de l'approche policière face au problème des bandes organisées. Il est urgent de prendre des mesures plus larges pour lutter contre ses causes profondes. Je suis heureuse de noter que le premier groupe de travail interministériel consacré à la réduction de la violence de proximité, mis en place par le Gouvernement au début du mois d'avril, a terminé, avec l'appui des Nations Unies, son examen de la stratégie nationale en la matière, document qui vise à éclairer une riposte intégrée face à la violence des bandes et qui est maintenant prêt à être approuvé. De même, le pouvoir exécutif a fait des progrès notables s'agissant de réviser et renforcer la législation sur la gestion des armes et des munitions qui, une fois adoptée, permettra de réglementer l'importation, l'achat et l'emploi des armes à feu dans le pays.

Des progrès graduels ont également été enregistrés dans le domaine judiciaire, avec la création, le 5 mai, du Conseil d'administration du Conseil national d'assistance juridictionnelle, ainsi que l'ouverture début juin de bureaux d'aide judiciaire dans les juridictions des Cayes et de Petit-Goave. Ces mesures encourageantes, bien qu'attendues depuis trop longtemps, contribueront à améliorer l'accès à la justice pour les plus défavorisés et marquent le début d'un effort systémique visant à réduire la détention provisoire prolongée et la surpopulation dans les prisons haïtiennes. Le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale seront également d'une grande aide dans cet effort. Pour faciliter leur diffusion parmi les acteurs judiciaires, ainsi que leur entrée en vigueur en juin 2022, un engagement politique fort, notamment illustré par la mise en place immédiate d'un comité national chargé de la mise en œuvre de la réforme pénale, sera crucial.

En revanche, les efforts pour lutter contre l'impunité restent cruellement insuffisants, comme en témoigne l'absence de progrès dans l'affaire Dorval. Un manque chronique de ressources dédiées aux enquêtes judiciaires et les retards importants subis par

le renouvellement des mandats des juges d'instruction contrarient également les progrès dans les enquêtes et les poursuites dans des affaires aussi emblématiques que le massacre de La Saline en 2018 ou les meurtres de Bel-Air en 2019. Il conviendrait que les autorités fournissent aux acteurs judiciaires les moyens dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur mission.

Si complexe que soit la situation, l'équipe des Nations Unies en Haïti continue de travailler main dans la main avec les autorités pour les aider à relever les défis immédiats ainsi que les causes structurelles de l'instabilité, qui entravent les progrès, tout en s'employant à renforcer l'incidence de nos interventions collectives. À cette fin, un certain nombre d'initiatives conjointes sont en cours pour mettre en œuvre la politique nationale de protection et de promotion sociale, accroître la sécurité alimentaire et la résilience de la population, accélérer la lutte contre l'impunité et la corruption, et traduire sur le plan opérationnel le lien entre action humanitaire, développement et paix. J'en appelle ici aux États Membres pour qu'ils contribuent au plan de réponse humanitaire 2021-2022, lequel a encore besoin de quelque 198 millions de dollars pour permettre aux acteurs humanitaires de satisfaire les besoins de 1,5 million de personnes, dont 1,3 million se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave.

Pour que la possibilité d'un renouveau démocratique des institutions haïtiennes soit mise à profit, que le droit de chaque Haïtien de vivre dans un environnement pacifique et stable soit respecté, que tous les citoyens du pays, sans exception, aient accès à la justice, aux services sociaux et à la possibilité de gagner leur vie, il est impératif que les élections locales, parlementaires et présidentielle aient lieu, comme prévu, à l'automne de cette année. Dans ce sens, toutes les parties prenantes haïtiennes doivent d'urgence mettre de côté leurs divergences, délaisser leurs intérêts étriqués et œuvrer collectivement à remédier aux problèmes politiques, structurels et sociaux de longue date qui entravent les progrès du pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> La Lime de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald.

**M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald** : Je remercie le Président du Conseil de sécurité de son invitation à présenter, en ma qualité de professionnelle, membre de la société

civile d'Haïti et d'ancienne constituante de 1986-1987, un tableau de la situation qui prévaut actuellement en Haïti.

S'agissant du contexte politique, les démarches en vue de la réalisation des élections devant permettre le renouvellement des membres du pouvoir législatif et ceux des conseils d'administration des collectivités territoriales n'ont pas été entreprises dans les délais légaux. Depuis janvier 2020, Haïti fonctionne sans Chambre des députés et avec un Sénat réduit aujourd'hui au tiers de ses membres. Les collectivités territoriales sont administrées par des fonctionnaires nommés par le pouvoir exécutif. Cette situation a entraîné une polarisation de la société, y compris du pouvoir judiciaire, qui rend excessivement difficile, sinon impossible, toute tentative de dialogue.

Les relations déjà tendues entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire ont été exacerbées par la révocation et la nomination de membres du pouvoir judiciaire par le pouvoir exécutif, prolongeant les grèves des membres de ce pouvoir. Ces grèves ont entraîné l'impossibilité pour les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel d'accès à la justice et de comparaître par-devant leurs juges naturels dans un certain délai, accélérant ainsi l'engorgement des prisons.

Le pouvoir judiciaire est affaibli et totalement dysfonctionnel. De plus, cela fait 17 mois que le pouvoir exécutif exerce le pouvoir législatif en émettant des décrets et des arrêtés présidentiels à caractère législatif.

C'est dans ce contexte polarisé de la société que le pouvoir exécutif a décidé, par arrêté présidentiel, d'entreprendre une réforme constitutionnelle et d'organiser des élections.

Un Conseil électoral provisoire a été nommé avec mission d'organiser un référendum pour une nouvelle constitution, suivi d'élections à tous les niveaux. Un Comité consultatif indépendant de cinq membres a été également nommé pour rédiger le texte de la nouvelle constitution. Ce Comité a fait circuler son texte, pour opinion et commentaires, à travers certaines associations au début du mois de mars.

J'ai été sollicitée par quatre des principales associations du secteur des affaires pour une analyse comparative du texte de la Constitution de 1987 et du projet proposé. Nous avons également assisté au débat organisé par le Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université Quisqueya. Sur invitation de l'organisation de la diaspora haïtienne dénommée Haitian Studies,

nous avons participé à un débat, conjointement avec le M. Georges Michel, ancien constituant de 1986-1987, M<sup>me</sup> Danielle Magloire, professeure d'université et militante des droits de la femme, un professeur de droit de la ville du Cap-Haïtien et un sociologue, professeur d'université aux États-Unis d'Amérique.

L'opinion générale a été que des changements constitutionnels sont nécessaires. Cependant, bien que le Comité consultatif indépendant affirme avoir consulté tous les travaux qui ont été réalisés sur le sujet depuis plusieurs années, le processus en cours n'est pas légitime et la participation inclusive de l'ensemble de la société civile est obligatoire.

Notre opinion est que le Gouvernement, en l'absence de parlement, aurait pu s'inspirer de la procédure utilisée en 1986, décrite ci-dessous, qui avait permis une très large participation de la population. Cette procédure englobait, premièrement, la mise en place d'un comité de rédaction d'un texte constitutionnel ; deuxièmement, l'organisation d'élections et de consultations pour la formation d'une assemblée constituante de 61 membres, dont 41 élus et 20 désignés par les associations socio-professionnelles du pays ; troisièmement, la diffusion des travaux de l'Assemblée constituante en direct sur les ondes de la radio et de la télévision nationales – par cette large diffusion, le public pouvait constater que ses suggestions étaient prises en compte et comprendre les motifs des dispositions constitutionnelles proposées ; quatrièmement, le vote de la version finale du texte par l'Assemblée constituante, article par article ; et cinquièmement, l'organisation d'un référendum pour que la population se prononce sur le texte adopté par l'Assemblée constituante. Un processus similaire à celui exposé ci-dessus aurait pu être suivi à l'exception de l'étape relative au référendum.

En ce qui concerne l'environnement sécuritaire, le contexte socio-politique actuel rend très difficile, pour ne pas dire impossible, la mobilisation de la population pour sa participation à un quelconque processus électoral. La première préoccupation de la population, majoritairement pauvre, est de satisfaire ses besoins primaires et ceux de sa famille. Elle vit dans la précarité financière et sécuritaire. Les gangs font la loi. Les kidnappings, les vols, les viols et les crimes nous menacent tous. Nul n'est exempt.

Les habitants des quartiers défavorisés, à forte densité de population, sont les principales victimes. Ces agglomérations se retrouvent surtout le long de la côte ouest de la ville de Port-au-Prince et dans les collines

proches d'elles. Les sorties sud, nord et est de Port-au-Prince sont sous le contrôle de bandes armées. La Vallée de l'Artibonite, importante zone agricole du pays, vit sous la menace de bandes armées depuis plus de deux ans – *Le Moniteur* spécial no 18 du 18 mars 2021 instaure l'état d'urgence dans les zones de Village de Dieu, Grand Ravine, Delmas, Savien, qui sont dans la zone de Port-au-Prince, et Petite-Rivière-de-l'Artibonite.

L'insécurité et la violence perturbent les déplacements entre les différents quartiers de Port-au-Prince et entre Port-au-Prince et les autres villes. L'accès au lieu de travail est un risque quotidien pour les employés. Les entreprises sont parfois forcées de fermer leurs portes à cause de l'action des gangs. Le palais de justice de Port-au-Prince, capitale d'Haïti, est situé dans une zone dangereuse, limitrophe des quartiers contrôlés par des gangs lourdement armés. Malgré les demandes réitérées du Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince et du personnel judiciaire, le Gouvernement n'a pas accepté de le relocaliser, sans pouvoir en assurer effectivement la sécurité.

Ces derniers mois, la guerre des gangs dans la commune de Cité-Soleil et à Martissant a fait de nombreux morts et blessés. Deux élèves d'une classe terminale de la même école de Cité-Soleil ont été abattus en l'espace d'une semaine. Les populations ont dû fuir leurs domiciles. Les cadavres ne sont pas dénombrés. Souvent un cadavre retrouvé est enterré sur place sur ordre des autorités appelées à en faire le constat, quand elles se présentent ou peuvent se présenter sur les lieux.

Une commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion a été créée le 27 février 2019 avec pour mission principale de coordonner et d'appliquer la politique de l'État en matière de désarmement, de démantèlement des groupes armés illégalement et de réinsertion des individus désarmés. Aucune information ne nous est parvenue à date indiquant qu'un gang a été désarmé et ses membres réinsérés dans la société. Au contraire, les principaux gangs de Port-au-Prince se sont fédérés. Les luttes armées entre les membres et les non-membres de cette fédération causent de nombreuses victimes dans la population civile, non officiellement répertoriées.

Les gangs sont bien ravitaillés en armes lourdes et munitions dans un pays en principe sous embargo d'armes à feu. La police semble totalement impuissante. Les photos des affrontements et les cris de victoire des gangs circulent sur les réseaux sociaux. J'en viens à l'environnement sanitaire. À ce tableau d'insécurité

généralisée est venu s'ajouter dans les derniers jours du mois d'avril 2021 une résurgence de l'épidémie de maladie à coronavirus sous une forme beaucoup plus violente et virulente. L'accès aux hôpitaux et l'approvisionnement en oxygène sont limités. À date, il n'y a pas de vaccins officiellement disponibles en Haïti.

En ce qui concerne l'environnement des affaires, le taux de change de la monnaie haïtienne par rapport au dollar américain est artificiellement maintenu à la baisse par l'État haïtien, au détriment de la population haïtienne, qui vit des transferts reçus de l'étranger. L'Haïtien qui reçoit 100 dollars par mois perd l'équivalent de trois jours de nourriture pour sa famille. Le secteur formel des affaires n'est pas épargné. Les entreprises ont difficilement accès aux devises nécessaires pour payer leurs fournisseurs internationaux. Elles accumulent de longs retards dans un contexte où les conventions d'investissement ne sont pas respectées.

Maintenant parlons de la place des femmes. La population haïtienne est constituée d'environ 52 % de femmes. Elles sont le plus souvent chefs de famille. Les pères haïtiens, dans leur majorité, abandonnent leurs enfants à la mère et ne donnent aucune contribution. Pour la femme haïtienne, aucun sacrifice n'est trop grand pour garantir la subsistance et l'éducation de ses enfants.

Les femmes sont les piliers de l'économie haïtienne. À la campagne, elles s'occupent de leurs jardins. Dans des conditions épouvantables, elles vont écouler leur production agricole vers les villes. En ville, elles sont marchandes publiques. Elles envahissent les trottoirs et les rues et sont coincées dans des marchés publics. Ces marchés sont jonchés d'immondices et rarement pourvus de sanitaires. Ces femmes sont les meilleurs clients des institutions de microcrédit. À titre d'exemple, elles représentent 94 % des 58 000 clients de la société de microcrédit Sevis Finansye Fonkoze répartis à travers le pays, et 75 % des clients de FINCA S.A.. Malgré la conjoncture difficile que connaît Haïti depuis ces dernières années, et particulièrement ces 12 derniers mois, le taux de remboursement des emprunts à Fonkoze est de l'ordre de 97 %.

Les femmes haïtiennes se retrouvent en grand nombre dans les administrations publiques et privées. Cependant, culturellement, elles accèdent rarement au sommet et évitent de trop s'impliquer dans la politique. Elles continuent à souffrir d'une condition de marginalisation dans la société haïtienne. Malgré les rôles clés qu'elles jouent dans les dynamiques sociale et économique du pays, leurs conditions de travail demeurent dépréciées.

Par ailleurs, la marginalisation politique des femmes et leur exclusion de tous postes de haute responsabilité dans l'administration publique continuent également de pérenniser leur manque de participation dans le système de gouvernance du pays. À titre d'exemple, le quota de 35 % de femmes prévu dans l'amendement constitutionnel de 2011 n'a pas été respecté par les gouvernements qui se sont succédé. Préoccupées par leurs besoins de base, les femmes perçoivent souvent toute question politique comme un risque pour leur famille.

En conclusion, la confiance dans les instances étatiques et dans la classe politique n'existe pas. La population ne croit pas dans la volonté et la capacité des responsables pour combattre l'insécurité. Le souci actuel de l'Haïtien est d'assurer la survie et la protection de sa famille. Les gens ont peur. Malgré ce contexte difficile, la solidarité existe en Haïti. Consciente de la faiblesse chronique de l'État, la société civile, chacun selon ses possibilités, apporte son soutien aux centres de soins et aux populations déplacées. Le pays est aux abois.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux réunions du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> La Lime, de son exposé détaillé sur la situation en Haïti. Les États-Unis apprécient vivement le travail qu'elle et son équipe ont accompli et continuent de réaliser. Je remercie M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald de ses observations et d'avoir partagé sa connaissance des problèmes auxquels Haïti est confronté. Nous saluons la présence du Premier Ministre par intérim, M. Joseph, dans la salle aujourd'hui.

Durant les quatre mois qui se sont écoulés depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner les activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (voir S/2021/174), nous estimons que le Gouvernement haïtien n'a pas suffisamment mis l'accent sur la priorité la plus urgente du pays – l'organisation d'élections parlementaires qui mettraient

fin à la période actuelle de gouvernance par décret du Président Moïse. Nous prenons note avec appréciation des efforts entrepris par le Gouvernement pour établir des listes électorales, mais il faut faire plus.

Les États-Unis ont maintes fois exhorté le Gouvernement haïtien et les acteurs politiques à créer des conditions favorables à la tenue d'élections parlementaires et présidentielle libres et régulières cet automne. Dernièrement, les États-Unis ont fait partie d'une délégation de l'Organisation des États américains (OEA) qui s'est rendue en Haïti du 8 au 10 juin pour aborder avec le Gouvernement la question de l'impasse actuelle et rencontrer les acteurs politiques et de la société civile. Nous attendons avec intérêt le rapport de l'OEA et continuerons à collaborer étroitement avec l'ONU, l'OEA et la communauté internationale.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, le peuple haïtien mérite de pouvoir élire ses dirigeants et rétablir les institutions démocratiques d'Haïti. La seule façon de sortir du régime présidentiel par décret est la tenue d'élections législatives libres et régulières, afin que le corps législatif haïtien puisse reprendre son rôle constitutionnel et qu'un président élu puisse succéder au Président Moïse lorsque son mandat prendra fin le 7 février 2022.

Nous nous félicitons que le référendum visant à modifier la Constitution ait été reporté indéfiniment, car nous craignons que les préparatifs engagés par le Gouvernement haïtien en vue de l'organisation d'un référendum n'aient pas été suffisamment inclusifs, participatifs ou transparents. Nous avons insisté auprès du Gouvernement haïtien pour que l'accent soit mis sur la tenue d'élections législatives et présidentielle libres et régulières en 2021.

Pour contribuer à cet effort, le Gouvernement des États-Unis a accordé plus de 3 millions de dollars au Consortium for Elections and Political Process Strengthening (Consortium pour le renforcement des élections et du processus politique), qui regroupe le National Democratic Institute, l'International Republican Institute et l'International Foundation for Electoral Systems. Leurs activités portent notamment sur l'amélioration de l'administration des élections, le renforcement de la compétitivité des partis politiques, l'éducation des électeurs en matière de processus électoraux, la promotion de la transparence électorale et la garantie d'une participation inclusive des électeurs.

En ce qui concerne la maladie à coronavirus (COVID-19), les États-Unis restent pleinement déterminés à mettre fin à la pandémie mondiale aussi rapidement que possible. Ils fourniront par le biais du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 au moins trois quarts des doses de vaccin qu'ils offrent en don, en accordant la priorité à l'Amérique latine et aux Caraïbes, à l'Asie du Sud-Est et à l'Afrique. Environ 6 millions de doses du premier lot iront à l'Amérique du Sud et à l'Amérique centrale, y compris Haïti. En outre, les États-Unis ont investi plus de 16 millions de dollars pour répondre aux besoins sanitaires immédiats des Haïtiens liés à la COVID-19, tout en s'attachant à réduire la transmission généralisée du virus.

Malgré la décision louable prise par le Gouvernement haïtien en septembre 2020 d'augmenter le budget de la Police nationale d'Haïti (PNH), nous restons préoccupés par le manque de ressources consacrées à l'application de la loi, compte tenu de l'intensification de la violence en bande organisée ainsi que de la hausse de 36 % des enlèvements et de 17 % des homicides enregistrée au cours des quatre premiers mois de 2021.

Les États-Unis ont fourni 21 millions de dollars en équipement, formation et conseils techniques pour renforcer les capacités de la PNH afin d'en faire un organisme d'application de la loi efficace et responsable. Nous appelons les autres donateurs à accroître eux aussi leur soutien. Nous encourageons par ailleurs Haïti à adopter une approche globale de la lutte contre les gangs et avons débloqué une enveloppe de 5 millions de dollars pour aider la PNH à travailler avec les communautés afin de résister aux bandes organisées.

Les États-Unis s'efforcent également de renforcer la capacité de la PNH à assurer la sécurité des élections et à protéger les droits de l'homme des manifestants, qui ont été gravement menacés au cours des derniers mois. Les États-Unis et Haïti travaillent ensemble pour vérifier les qualifications des policiers intégrés dans les compagnies de maintien de l'ordre de la PNH, les former à leurs nouvelles fonctions, les restructurer et les équiper afin qu'ils puissent réagir rapidement et protéger les Haïtiens contre les troubles civils et la violence liée aux élections.

Nous restons profondément préoccupés par le fléau de la corruption, qui continue d'alimenter la discorde et l'instabilité. Nous attendons toujours que le Gouvernement haïtien prenne des mesures efficaces pour faire répondre de leurs actes les responsables des violations des droits de l'homme, en particulier dans

les affaires emblématiques que le Conseil a maintes fois mises en exergue, notamment celles de Grande Ravine, de La Saline et de Bel-Air, ainsi que le meurtre de Monferrier Dorval en août 2020. Les États-Unis continueront à utiliser tous les outils appropriés pour promouvoir la responsabilité de tous les acteurs corrompus et malveillants en Haïti.

Haïti fait face à une série de défis graves et complexes, dont aucun ne peut être pleinement relevé sans une stabilité politique dans le pays. Cette stabilité ne peut être obtenue qu'au moyen d'élections libres et régulières, qui débouchent sur un Gouvernement démocratique et pleinement représentatif. Le moment est venu pour le Président Moïse et tous les acteurs clefs d'agir. Le peuple haïtien ne peut plus se permettre d'attendre, et les États-Unis seront toujours à ses côtés.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, M<sup>me</sup> Helen La Lime, et M<sup>me</sup> Chantal Hudicourt Ewald. Leurs réflexions sont d'une grande utilité pour le Conseil. Je salue également la présence du Premier Ministre par intérim d'Haïti à la présente séance.

La stabilité et la prospérité en Haïti constituent une question en souffrance qui est centrale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Comme nous l'avons entendu, la situation politique, de sécurité et des droits de l'homme dans le pays ne s'est pas améliorée depuis notre dernière réunion en février (S/2021/174). C'est pourquoi nous insistons sur l'impérieuse nécessité d'organiser des élections parlementaires, présidentielle et municipales en Haïti d'ici la fin de l'année.

Nous appelons tous les acteurs politiques à garantir la tenue d'élections libres, inclusives, transparentes et crédibles en 2021 qui reflètent la volonté démocratique du peuple haïtien. Étant donné la fragilité des processus électoraux à venir, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités haïtiennes, aux partis politiques et à la société civile pour qu'ils fassent passer l'avenir du pays avant leurs intérêts personnels. La violence et l'incitation à la violence sont inacceptables. Ce n'est que par le dialogue et le renouveau démocratique qu'Haïti pourra s'engager sur la voie du développement durable.

Nous saluons les efforts déployés par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et d'autres groupes pour instaurer ce dialogue ô combien nécessaire

entre les partis politiques, les autorités, la société civile et les membres de la diaspora. Nous regrettons qu'ils n'aient pas abouti et appelons tous les acteurs à consentir un nouvel effort pour engager un dialogue sans exclusive afin de parvenir à un consensus minimum qui favorisera la prospérité et le bien-être du peuple haïtien.

Plus de 1,5 million d'Haïtiens ont besoin d'une aide humanitaire. Les autorités nationales et la communauté internationale doivent collaborer plus étroitement pour remédier à la situation actuelle. Nous prenons note de l'état d'urgence décrété en Haïti en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en exprimant notre préoccupation quant à l'état embryonnaire de la campagne de vaccination en Haïti. Nous nous félicitons de l'appui qu'Haïti recevra bientôt à cet égard, comme nous venons de l'entendre de la part du représentant des États-Unis. Nous renouvelons notre appel pour que les vaccins, en tant que bien public mondial, soient mis à la disposition des pays les plus pauvres et distribués à tous les groupes sociaux.

Les problèmes liés aux droits de l'homme et à l'état de droit restent une source d'inquiétude en Haïti. Des efforts accrus sont nécessaires pour lutter contre la corruption et l'impunité, notamment dans les cas de violence fondée sur le genre. En outre, nous exprimons notre préoccupation concernant la détérioration de la situation en matière de sécurité, en particulier les activités des bandes criminelles et la multiplication des enlèvements.

Nous saluons les efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies pour créer des emplois pour les jeunes, les femmes et les autres groupes vulnérables. Nous exhortons à poursuivre une collaboration et des échanges efficaces et cohérents entre le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'accroître la résilience de la population dans le but de parvenir à consolider la paix et à instaurer une paix durable dans le pays.

Nous nous félicitons tout particulièrement du programme de gestion des armes et des munitions initié par le BINUH et diverses entités des Nations Unies, dont le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le rôle que jouent les différents organes et organismes des Nations Unies en faveur du développement en Haïti est fondamental. Mais il faut générer des synergies entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix.

En mars dernier, le Conseil de sécurité s'est clairement prononcé sur le fait qu'il fallait que les acteurs politiques en Haïti viennent à bout de leurs divergences. La communauté internationale et le système des Nations Unies – y compris, naturellement, le Conseil – doivent rester fermes et unis pour aider Haïti à atteindre cet objectif.

**M<sup>me</sup> King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger, la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je remercie M<sup>me</sup> Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, et M<sup>me</sup> Chantal Hudicourt Ewald de leurs exposés. Nous saluons également la présence aux délibérations d'aujourd'hui du Premier Ministre haïtien par intérim, S. E. M. Claude Joseph.

La détérioration constante de la situation en Haïti, dont témoigne le très sombre rapport du Secrétaire général (S/2021/559), est extrêmement préoccupante. L'impasse politique persiste et la récente recrudescence des cas de maladie à coronavirus (COVID-19) risque d'aggraver encore la situation socioéconomique et humanitaire déjà catastrophique, tandis que la témérité et la puissance des bandes armées enveniment les conditions de sécurité.

La situation actuelle requiert donc une attention urgente et un appui spécifique et soutenu de la part de la communauté internationale. L'inertie politique ne saurait perdurer si Haïti veut concrétiser ses aspirations à la paix, à la stabilité et à la prospérité. Conformément à leurs responsabilités, l'ONU, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains (OEA) ont exhorté les dirigeants haïtiens et les parties prenantes concernées à s'attaquer avec détermination aux crises multiformes du pays.

Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts du Conseil permanent de l'OEA, qui a entrepris la semaine dernière une mission de bons offices en Haïti, à laquelle Saint-Vincent-et-les Grenadines a participé. Nous espérons que cette mission aura réussi à établir un cadre de dialogue entre les différentes parties prenantes haïtiennes, dans l'optique de parvenir à une solution acceptable. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport de la mission.

Pour surmonter de manière pacifique les crises actuelles, dans le cadre d'un dialogue politique national inclusif dirigé et contrôlé par les Haïtiens, toutes les parties prenantes haïtiennes doivent assouplir leurs positions profondément ancrées, ce qui contribuera à renforcer la confiance et à faciliter le dialogue. Par ailleurs, les membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saisissent cette occasion pour rappeler les dirigeants haïtiens à leurs obligations au regard du droit international et aux engagements régionaux qu'ils ont pris, notamment ceux inscrits dans la Charte démocratique interaméricaine et la Charte de la société civile pour la Communauté des Caraïbes.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont profondément troublés par les conditions de sécurité et la situation des droits humains en Haïti. Il est extrêmement préoccupant que la Police nationale d'Haïti n'ait pas progressé dans ses efforts pour assurer la sécurité et la protection nécessaires dans les zones malmenées, telles que Martissant, La Saline, Bel-Air, Ravine et Cité-Soleil. L'incidence élevée des enlèvements ne faiblit pas, pas plus que les vols, les détentions dans des conditions constitutives de traitements cruels et les violations des droits humains, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre. En outre, des informations continuent de faire état de policiers corrompus. Le fait que le Président Moïse a récemment demandé aux Nations Unies de fournir un appui supplémentaire témoigne de la gravité de l'insécurité en Haïti.

En conséquence, nous appelons à un strict respect de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité adoptée en mars (S/PRST/2021/7), dans laquelle le Conseil affirme vigoureusement que les autorités haïtiennes doivent opposer d'urgence une réponse coordonnée pour montrer qu'elles sont déterminées à remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, notamment aux activités illicites des bandes armées et à l'augmentation des enlèvements, des homicides et des viols.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment également leur appui aux efforts de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion visant à réduire la violence de proximité, et nous encourageons le Gouvernement à prendre des mesures pour adopter le projet de stratégie nationale en la matière. Cette stratégie devrait appuyer l'appareil de sécurité de l'État dans ses efforts pour lutter contre les activités criminelles et

démanteler les bandes armées. De même, l'adoption du plan d'action national sur les droits humains entériné en décembre 2019 par le Comité interministériel haïtien des droits de la personne sera déterminante pour rendre justice aux victimes.

Les conditions désastreuses en place dans l'ensemble du système pénitentiaire haïtien et les déficiences judiciaires ne peuvent être dissociées des problèmes de sécurité. Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines exhortent donc les autorités à remédier à l'engorgement des systèmes pénitentiaire et judiciaire.

Nous nous félicitons de la création du Conseil d'administration du Conseil national d'assistance juridictionnelle et du rôle qu'il est appelé à jouer pour accélérer le traitement des affaires juridiques. Nous faisons également écho à l'appel lancé par le Secrétaire général au Ministère de la justice et de la sécurité publique pour qu'il mette en place sans tarder le comité chargé de veiller à l'application des nouveaux codes en vue d'en assurer la promulgation, dans l'optique de remédier au taux de détention et à la grave surpopulation carcérale.

Venir à bout de l'impasse politique semble être une priorité pour la programmation d'élections inclusives, libres, régulières, transparentes et crédibles. Cependant, les défis multiformes et interconnectés d'Haïti exigent qu'on leur trouve des solutions parallèles durables. La bonne gouvernance est désormais une condition politique à laquelle sont assujettis les prêts, l'assistance technique et l'allègement de la dette. Il incombe donc aux dirigeants politiques haïtiens de sortir de l'impasse actuelle pour bénéficier des avantages y afférents.

De même, nous encourageons la communauté internationale à continuer d'appuyer le plan de réponse humanitaire 2021 pour Haïti, qui a besoin de 235,6 millions de dollars pour satisfaire les besoins de 1,5 million de personnes, dont 1,3 million se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave. Dans le même temps, nous exhortons à augmenter l'approvisionnement en vaccins contre la COVID-19 afin que ce pays frère puisse répondre comme il convient à la pandémie et assurer son relèvement durable. Nous nous félicitons de l'annonce faite il y a quelques instants par les États-Unis s'agissant d'apporter leur aide à cet égard.

Enfin, nous tenons à dire à nos frères et sœurs haïtiens que l'histoire nous a montré que, quelle qu'en soit l'ampleur, ils se montrent toujours à la hauteur de leurs défis. Nous les appelons donc une fois de plus à

s'appuyer collectivement sur les valeurs éprouvées de leurs ancêtres et à s'unir, à se réconcilier et à avancer sur la voie qui mène à la paix, au développement et à la stabilité.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines célèbrent la richesse et la diversité de leur culture, telle qu'elle a été illustrée au cours du mois du patrimoine haïtien en mai, en prenant acte du fait qu'Haïti incarne la première nation noire à avoir obtenu son indépendance en s'affranchissant du colonialisme et de l'esclavage. Dans ce sens, nous ne saurions poursuivre sans réitérer notre appel aux anciennes puissances coloniales pour qu'elles procèdent à des réparations qui aident à remédier aux pernicieuses séquelles héritées de l'esclavage. Nous estimons que, durant cette décennie axée sur l'amélioration de la situation des personnes d'ascendance africaine, il est impératif d'accorder toute l'attention voulue à cette juste cause.

**M<sup>me</sup> Syed** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> La Lime, pour le rapport (S/2021/559) et les recommandations concrètes qu'il contient, et que nous appuyons. Je tiens également à remercier M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald de son exposé et le Premier Ministre, M. Joseph, de sa participation.

Dans 10 jours, les Haïtiens auraient dû se rendre aux urnes à l'occasion d'un référendum constitutionnel. Nous prenons note de la récente décision de reporter ce référendum, et nous encourageons toutes les parties à engager un dialogue de fond et à se préparer à la tenue d'élections cruciales d'ici à la fin de l'année. Nous espérons que ces élections parlementaires et présidentielle pourront se dérouler de manière ordonnée et pacifique, comme prévu. À cette fin, un attachement sincère aux principes démocratiques est une condition préalable et supposera de garantir la participation pleine, égale et véritable de tous les électeurs habilités à voter, y compris les femmes.

La Norvège est de plus en plus préoccupée par l'absence de sécurité publique. Les cas choquants de violence de proximité, en particulier la violence des bandes, doivent être combattus. Rien que pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mars, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a attribué 295 violations présumées des droits de l'homme à des membres de bandes et à des hommes armés non identifiés, dont 78 meurtres, ainsi que des enlèvements, des incendies volontaires, des vols à main armée et des déplacements. Nous condamnons ces crimes et exhortons les autorités à traduire les auteurs de ces actes en justice.

En tant que donateur important au Fonds central pour les interventions d'urgence, la Norvège a accueilli avec satisfaction l'annonce hier par Mark Lowcock de l'allocation de 1 million de dollars dans le cadre d'une intervention d'urgence pour lutter contre la violence des bandes et les déplacements en Haïti. Nous nous inquiétons tout particulièrement des effets potentiels de la violence sur les femmes et les enfants, qui représentent environ 70 % des personnes déplacées récemment. Leurs besoins en matière de protection, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle et fondée sur le genre, nous préoccupent. L'intensification du harcèlement et des représailles dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace civique qui en découle sont également alarmants. Cela ne saurait être toléré.

La Norvège est également profondément préoccupée de constater que le nombre de personnes en détention provisoire a continué d'augmenter. Nous appelons à mener la réforme judiciaire qui s'impose pour remédier à cette situation et mettre fin à une surpopulation carcérale inacceptable. À la lumière de tous les défis susmentionnés, nous accueillons avec satisfaction les rapports détaillés du BINUH et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et nous demandons aux autorités haïtiennes de faciliter la création dans les plus brefs délais d'un bureau du HCDH en Haïti.

La Norvège prend note de l'augmentation récente du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) en Haïti. Nous encourageons la mise en place d'un plan de lutte efficace contre la pandémie et nous saluons la décision d'accepter des vaccins par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX. Nous continuerons de suivre la situation de près.

Outre les graves problèmes déjà mentionnés, la Norvège tient à souligner la nécessité de prendre en compte les effets des changements climatiques, qui sont un des nombreux problèmes systémiques auxquels Haïti est confronté. Haïti est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles exacerbées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Qui plus est, la région entre dans une nouvelle saison des ouragans qui est annoncée comme d'une intensité au-dessus de la normale. Le manque de résilience nuit aux moyens de subsistance et provoque des déplacements, ce qui alimente la criminalité et les troubles, et tous ces facteurs contribuent à la détérioration de la situation humanitaire.

À la lumière de ces considérations, nous saluons et encourageons tout particulièrement les efforts que déploie actuellement l'ONU en matière d'atténuation des changements climatiques au niveau local. Compte tenu des liens entre les changements climatiques et la sécurité, nous encourageons le BINUH à fournir de plus amples informations sur les effets des changements climatiques et les carences en matière de résilience en Haïti dans le prochain exposé qu'il nous présentera. Nous estimons que de telles informations relèvent clairement de l'objectif 6 du mandat du BINUH, à savoir le renforcement de la résilience.

Avant de clore mon propos, je voudrais redire une fois de plus que la Norvège appuie pleinement le BINUH et son action en cours.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), M<sup>me</sup> Helen La Lime, de son exposé détaillé sur la mise en œuvre du mandat de la mission et les événements y relatifs en Haïti. Je remercie également M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald de son exposé sur la situation actuelle dans le pays. Je salue la présence du Premier Ministre haïtien par intérim à la présente séance.

J'axerai ma déclaration aujourd'hui principalement sur les grandes questions relatives au mandat de la mission. La situation politique en Haïti n'a guère évolué depuis notre dernière réunion, en février dernier (voir S/2021/174). Le blocage a persisté, et les partis d'opposition ont continué à camper sur leurs positions concernant la formation d'un gouvernement de transition. Pendant ce temps, un nouveau premier ministre, le sixième sous l'actuel Président, a été nommé et chargé de former un nouveau gouvernement.

Le Comité consultatif indépendant a également examiné le projet de texte de la nouvelle Constitution. Le Conseil électoral provisoire a lancé les préparatifs électoraux, et un calendrier électoral révisé a été annoncé. Le référendum constitutionnel a été reporté *sine die*, et l'incertitude quant à sa tenue demeure. Tous ces événements font qu'on peut s'interroger à juste titre sur la tenue des élections. Nous estimons que le Gouvernement et l'opposition doivent instaurer un dialogue constructif pour décider de la voie à suivre afin que le processus électoral soit mené à bien en 2021 comme prévu. Haïti a suffisamment connu la politique de la corde raide, et il est temps que toutes les parties prenantes œuvrent à un renouvellement démocratique. Les efforts du BINUH et de la Représentante spéciale doivent être appuyés

par le Conseil de sécurité. Nous accueillons également avec satisfaction la visite de la délégation de l'Organisation des États américains à Port-au-Prince la semaine dernière et le fait qu'elle s'est entretenue avec tous les acteurs. La tenue d'élections libres et régulières est importante pour Haïti.

Les conditions de sécurité ont malheureusement continué de se détériorer. L'opération de police ratée à Village de Dieu, l'évasion survenue dans un prison et les récents affrontements meurtriers entre bandes rivales à Port-au-Prince reflètent la gravité des problèmes de sécurité. Nous avons pris note des efforts en cours pour remédier à ces problèmes, notamment le recrutement de policiers, l'examen du projet de loi sur les armes à feu et les munitions et le projet de stratégie nationale de réduction de la violence de proximité. Ces efforts doivent être accélérés. Nous espérons également que la mise en œuvre rapide de projets financés par la Commission de consolidation de la paix facilitera une plus grande participation des communautés au niveau local, ce qui aurait un effet positif sur la sécurité. Les autorités doivent également agir sans délai pour mettre fin à l'impunité et traduire en justice les responsables du meurtre du Président du Barreau de Port-au-Prince ainsi que dans d'autres affaires emblématiques qui reviennent sans cesse dans les rapports du Secrétaire général. Les systèmes judiciaire et carcéral doivent également faire l'objet d'une attention immédiate.

La situation sociopolitique et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sont venues compliquer une situation économique déjà difficile, ce qui a accru la vulnérabilité de la population, comme le rapport le souligne au titre de l'objectif 5. La situation humanitaire s'est également aggravée, et 4,4 millions de personnes ont besoin d'une aide, sous une forme ou une autre. Il est donc clairement nécessaire d'accroître l'aide humanitaire. À cet égard, nous espérons que les déficits de financement des organismes humanitaires, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, s'amélioreront au cours des prochains mois.

Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général, Haïti possède de nombreux atouts à même de stimuler son relèvement socioéconomique, pour peu que la situation politique et les conditions de sécurité s'améliorent. Nous ne doutons pas que le peuple haïtien possède la force et la résilience nécessaires pour surmonter les problèmes actuels. Nous espérons que les élections à venir ouvriront la voie au relèvement d'Haïti et seront annonciatrices de progrès et de prospérité. À cette fin, nous invitons le

BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti à continuer de travailler en collaboration et en coordination étroites avec le Gouvernement haïtien.

L'Inde a une longue histoire avec Haïti et son peuple. Elle a été l'un des principaux pays fournisseurs de contingents à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti et a envoyé trois unités de police constituées à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. L'Inde a également apporté son aide à Haïti quand il en avait besoin, notamment après le séisme de 2010 et durant la pandémie de COVID-19. Elle reste engagée à appuyer le peuple haïtien en ces temps difficiles.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis la réunion du Conseil de sécurité tenue en février, Haïti n'est toujours pas sorti de la crise et reste plongé dans le chaos. Le rapport du Secrétaire général (S/2021/559) et les exposés de la Représentante spéciale La Lime ainsi que de la représentante de la société civile nous ont brossé le tableau d'un pays qui est divisé politiquement, qui connaît des difficultés économiques et des troubles sociaux, qui subit la violence endémique des bandes organisées, où la pandémie fait rage et où la population est privée de moyens d'existence. Qu'il me soit permis de ne citer que deux exemples.

Premièrement, d'après les statistiques, près de 40 % de la population haïtienne, soit environ 4,6 millions de personnes, ne peut se procurer une alimentation suffisante chaque jour et a besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Deuxièmement, le 14 juin, l'UNICEF a indiqué que, rien qu'au cours des deux dernières semaines, environ 8 500 femmes et enfants de Port-au-Prince avaient été déplacés du fait de la violence des gangs. Le sort du peuple haïtien et les souffrances qu'il endure sont à la fois difficiles à croire et inacceptables. Le Gouvernement et les dirigeants haïtiens sont les premiers responsables de cette situation malheureuse, voire désespérée.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont à maintes reprises appelé le Gouvernement haïtien à mettre de côté ses intérêts personnels et à répondre aux aspirations du peuple en s'acquittant de ses obligations et en renforçant la gouvernance nationale. Malheureusement, ces appels sont restés lettre morte. Le référendum constitutionnel proposé a été reporté à plusieurs reprises. Il plane également un grand doute sur les élections législatives, présidentielle et locales, qui devraient avoir lieu en septembre.

La Chine exhorte une fois de plus les autorités haïtiennes et les responsables de tous les partis à mettre fin à leurs querelles politiques stériles, à lutter contre la corruption et l'abus de pouvoir et à engager les mesures politiques nécessaires pour créer les conditions qui permettront de rétablir rapidement la stabilité et l'ordre social du pays et d'œuvrer au développement économique. Ils ne peuvent pas se permettre de décevoir encore et encore le peuple haïtien et les attentes de la communauté internationale, qui leur apporte son aide.

Ces 30 dernières années, l'ONU a investi d'énormes ressources dans un effort colossal pour aider Haïti. Toutefois, à ce jour, ces efforts et ces ressources n'ont pas donné les résultats escomptés. Le peuple haïtien continue d'endurer d'immenses souffrances et l'avenir d'Haïti reste très sombre.

Le modèle actuel d'assistance de l'ONU qui consiste à maintenir le pays sous perfusion ne porte pas ses fruits et ne semble pas viable. La Chine félicite la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime et ses collègues de leur travail et de leur contribution. Cependant, je souhaite réaffirmer qu'il n'y a pas de solution extérieure à la question d'Haïti. Le pays doit être capable de régler ses propres problèmes et de se développer par lui-même. Il est temps de chercher sérieusement de nouvelles idées et de nouveaux moyens d'aider le peuple haïtien. L'ONU, les donateurs, les pays de la région et l'Organisation des États américains doivent examiner ensemble les moyens d'aider Haïti à sortir de la crise et à se remettre sur les rails. Le Conseil de sécurité doit tirer les enseignements de son expérience et de ses actions passées et étudier soigneusement l'avenir de la présence des Nations Unies en Haïti à la lumière de la situation dans le pays. À cet égard, le Secrétariat doit proposer des recommandations réalisables lorsque le mandat du Bureau des Nations Unies en Haïti viendra à expiration en octobre de cette année.

**M<sup>me</sup> Jacobs** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenantes de leurs exposés.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises au Conseil de sécurité, le peuple haïtien mérite que l'on mette fin au dysfonctionnement qui plombe depuis si longtemps ses institutions publiques et sa gouvernance. Je veux commencer par me joindre aux autres orateurs pour appeler à des élections libres, régulières, crédibles et transparentes afin de permettre un transfert de pouvoir en février 2022. C'est essentiel pour qu'Haïti puisse s'engager sur la voie de la stabilité et de la prospérité.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par l'absence de responsabilité effective dans les cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits. Si nous sommes conscients des difficultés, il est pour le moins frustrant qu'après des années de soutien international, cette impunité perdure. Seule la volonté politique des dirigeants d'Haïti peut briser ce cycle.

Le fait que des décennies d'appui international aux institutions haïtiennes n'a pas permis de générer des dividendes de paix durables soulève à juste titre des questions sur les outils et les approches utilisés ces dernières années. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti traduit la conviction du Conseil selon laquelle la collaboration de la communauté internationale avec Haïti doit reposer sur un nouveau modèle de coopération, sous la ferme conduite des Haïtiens. L'expérience nous a appris qu'une paix pérenne doit être construite à partir de la base. Les processus politiques doivent s'accompagner d'une mobilisation de la population pour promouvoir la cohésion sociale et désamorcer les tensions. Oui, les élections sont essentielles, mais la violence et la corruption qui gangrènent Haïti depuis longtemps ne peuvent être surmontées à long terme qu'en donnant des moyens d'action aux artisans de la paix locaux.

Le Royaume-Uni reste convaincu que la présence intégrée des Nations Unies en Haïti place l'Organisation en meilleure position pour répondre aux besoins du pays sur la base d'une approche plus holistique. Le succès des programmes de lutte contre la violence de proximité montre ce qui peut être réalisé. C'est pourquoi nous encourageons l'équipe de pays des Nations Unies en particulier à aligner ses stratégies fermement sur les approches de consolidation de la paix.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Claude Joseph, Premier Ministre par intérim d'Haïti, à notre séance d'aujourd'hui. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Helen La Lime, de son exposé éclairant, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies en Haïti pour le travail acharné qu'il accomplit sur le terrain en cette période très difficile. Mes remerciements vont aussi à M<sup>me</sup> Chantal Hudicourt Ewald pour les informations qu'elle nous a livrées sur les derniers événements en Haïti.

Nous sommes préoccupés par l'instabilité et les difficultés multiples que connaît Haïti. L'impasse politique actuelle et le flou entourant le calendrier électoral restent les principaux obstacles à la réforme constitutionnelle. La persistance de la violence et des enlèvements, en particulier la criminalité liée aux gangs, dans

certaines parties du pays a encore exacerbé la situation. D'après le récent plan d'aide humanitaire pour Haïti, quelque 4,4 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire d'urgence cette année. Cela représente plus de 40 % de la population totale d'Haïti. Dans ce contexte, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne les progrès politiques, l'urgence pour Haïti est maintenant d'organiser des élections législatives libres, régulières, transparentes et crédibles, attendues depuis octobre 2019. C'est pourquoi nous exhortons toutes les parties concernées à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord politique sur les modalités et le calendrier des élections qui soit acceptable pour toutes les parties prenantes haïtiennes et qui assure la représentation politique des femmes et des jeunes. Nous exhortons l'ONU et la communauté internationale à accorder de toute urgence la priorité aux ressources destinées à appuyer les élections.

Dans le même temps, nous insistons sur la responsabilité première qui incombe au Gouvernement haïtien de s'attaquer aux facteurs sous-jacents d'instabilité. Le Gouvernement, les partis politiques et les autres parties prenantes en Haïti doivent engager un dialogue national global afin de traiter les causes profondes de l'impasse politique actuelle. Il est grand temps de trouver un compromis et un consensus politique sur les réformes constitutionnelles et autres réformes plus générales.

Deuxièmement, au regard des conditions de sécurité, Haïti reste confronté à plusieurs menaces et défis de longue date. La violence des bandes armées, les enlèvements et les attaques qui prennent les communautés locales pour cible ont eu des répercussions négatives sur les moyens de subsistance des Haïtiens. Nous condamnons ces actes et exhortons le Gouvernement haïtien et les autorités locales à assumer leurs responsabilités, à prendre des mesures déterminées pour améliorer la législation du pays et à adopter toutes les mesures de sécurité nécessaires pour mettre fin à la violence et protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants. Nous appelons les partenaires internationaux et régionaux à continuer d'appuyer les forces de sécurité haïtiennes en leur prodiguant des formations, en leur fournissant du matériel et en renforçant leurs capacités.

Troisièmement, en ce qui concerne le développement socioéconomique, plusieurs menaces et défis de longue date, notamment les liens que présentent les défis rencontrés sur les plans sociopolitique, économique, et de la gouvernance, ont alimenté l'instabilité et contrecarré le développement socioéconomique d'Haïti.

À cet égard, nous attendons avec impatience l'adoption, par les autorités haïtiennes, de mesures volontaires et nécessaires pour lutter contre la pauvreté et l'instabilité socioéconomique. Nous appelons également la communauté internationale et les pays de la région à continuer d'appuyer le développement socioéconomique en Haïti, en particulier les projets viables qui stimulent la création d'emplois, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et le renforcement des capacités. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes économiques profondément enracinés auxquels Haïti est confronté. Ce n'est qu'avec ce type d'aide que le Gouvernement et le peuple haïtiens parviendront à surmonter leurs problèmes sur le long terme et à instaurer une stabilité et une sécurité durables.

Avant de terminer, nous tenons à saluer les inlassables efforts déployés par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti. Nous soulignons le rôle important que jouent les pays voisins et les organisations régionales et nous les encourageons à poursuivre leur engagement actif en Haïti.

Nous tenons à réaffirmer notre appui au peuple haïtien dans sa quête de paix, de sécurité et de développement durable dans le pays.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie la Représentante spéciale La Lime, ainsi que M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald, pour leurs présentations extrêmement complètes. Je salue la présence parmi nous de M. Claude Joseph, Premier Ministre par intérim.

Nous sommes très préoccupés par la situation en Haïti. Faute d'élections, le Parlement ne siège plus depuis janvier 2020 et le Président continue de gouverner par décret. Depuis la démission du Premier Ministre, en avril, les autorités haïtiennes ne sont pas parvenues à former un gouvernement. Aucun accord n'a pu être trouvé pour engager la sortie de crise dont le pays a cruellement besoin. Il incombe, je le rappelle, en premier lieu à l'exécutif haïtien de mettre fin à cette situation de blocage.

La priorité est donc d'organiser les élections législatives et présidentielle qui sont prévues cet automne. Pour s'assurer de leur crédibilité, trois conditions sont nécessaires. Premièrement, les autorités doivent garantir la sécurité des électeurs. Je tiens ici à saluer la création d'une Cellule électorale conjointe auprès de la Police nationale d'Haïti ; c'est un pas dans la bonne direction même si beaucoup reste à faire, et en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Deuxièmement, les autorités doivent établir des listes électorales fiables et accélérer la distribution des cartes d'identification. Jusqu'ici, 4,4 millions d'Haïtiens ont déjà été enregistrés, il faut poursuivre ces efforts.

Enfin – c'est la troisième condition –, nous appelons toutes les parties à travailler de bonne foi vers l'élaboration d'un consensus qui permette la tenue d'un scrutin transparent dans un climat apaisé.

La situation sécuritaire en Haïti se dégrade. Les violences entre gangs, les enlèvements, les atteintes aux droits humains et les attaques contre les forces de l'ordre se multiplient. Les événements récents dans la banlieue sud de Port-au-Prince témoignent du climat de terreur qui règne dans le pays. La solution, nous le savons, consiste à donner davantage de moyens à la Police nationale d'Haïti, qui se doit d'être irréprochable. Les recrutements qui ont été effectués ces derniers mois sont positifs et doivent être poursuivis.

S'agissant de la lutte contre l'impunité et contre la corruption, nous ne constatons, en revanche, aucun progrès. L'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval est au point mort. Les Haïtiens attendent que justice soit rendue après les massacres de Grande Ravine, de La Saline et de Bel-Air, et les auteurs de ces atrocités sont toujours en liberté. La corruption ronge les institutions du pays et elle ruine la confiance de la population. La justice haïtienne se doit d'être à la hauteur des exigences de l'état de droit auquel aspire la population.

Alors que près de 4 millions d'Haïtiens vivent dans l'extrême pauvreté et qu'ils souffrent par ailleurs d'insécurité alimentaire, une nouvelle vague de maladie à coronavirus (COVID-19), plus meurtrière que les précédentes, nous le savons, vient s'ajouter aux fragilités existantes. Qu'il me soit permis ici de dire toute la solidarité de la France dans le combat que mène Haïti face à la crise sanitaire.

Je souhaite enfin rendre hommage à tout le travail que mènent la Représentante spéciale et toute l'équipe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, dans un contexte extrêmement difficile. La France, à titre national mais aussi à travers l'Union européenne et à travers l'Organisation internationale de la Francophonie, se tient plus que jamais aux côtés d'Haïti et des Haïtiens.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), M<sup>me</sup> Helen La Lime, d'avoir présenté le rapport sur la situation dans le pays et l'action du BINUH (S/2021/559).

La situation dans cette nation insulaire est une source d'inquiétude croissante. Les conditions de sécurité continuent de se détériorer ; la situation socioéconomique se dégrade ; et on observe un manque de cohésion dans le lancement du processus constitutionnel, ainsi qu'une faiblesse des institutions de l'État et de l'ensemble du système de gouvernance centrale et régionale. Dans le même temps, la situation humanitaire se détériore, notamment en raison de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), à laquelle le système médical du pays n'était pas préparé, ce qui est compréhensible. Les violations des droits humains, les pressions sur le système judiciaire et les entraves aux libertés civiles se multiplient. Dans ce contexte, au mécontentement généralisé de la population est venue s'ajouter la montée en puissance des bandes armées.

Nous sommes convaincus que ce scénario catastrophique est le résultat de la paralysie du système politique, sur fond d'arrêt des travaux du Parlement il y a plus d'un an. Il est évident que gouverner le pays par décret ne contribue pas à apaiser les tensions, mais au contraire, les provoque de bien des manières. J'en veux pour preuve frappante le rejet public de certaines décisions qui, dans des circonstances normales, auraient dû être prises en consultation avec le Parlement.

Nous avons noté que le Président Moïse tentait d'établir un dialogue politique sans exclusive pour élaborer des approches nationales visant à remédier aux questions les plus importantes afin de normaliser la situation, notamment la réforme constitutionnelle et la tenue des élections présidentielle et parlementaires. Force est toutefois de constater qu'à ce jour, ces démarches n'ont malheureusement pas eu de résultat.

Avec la publication du rapport du Secrétaire général (S/2021/559), nous avons appris avec surprise et préoccupation que de nouveaux plans visaient à reporter le référendum prévu le 26 juin. Le projet de modification de la Constitution du pays fait lui-même l'objet de critiques publiques car il est mené en l'absence du Parlement. Des changements aussi radicaux et simultanés apportés au système de l'État devraient bénéficier d'un large soutien du public, or il faut bien reconnaître que ce n'est pas le cas actuellement.

Port-au-Prince a besoin d'une assistance internationale responsable, et la situation actuelle impose une responsabilité particulière à la présence des Nations Unies dans le pays. Nous sommes convaincus que, agissant strictement dans le cadre de son mandat, le BINUH continuera de contribuer de manière impartiale à la recherche d'un accord national réunissant le plus large éventail possible des principales forces politiques.

Je voudrais également souligner que le fait de veiller à la sécurité de la population civile ne doit pas éclipser la nécessité de régler les divergences politiques car cela pourrait nuire à l'efficacité de nos efforts. Compte tenu des circonstances complexes qui règnent dans le pays, il est vital que le Conseil envoie un message unifié d'appui au dialogue national.

La Russie se tient prête à apporter tout l'appui nécessaire à Haïti, pour que l'action du Conseil de sécurité puisse conduire à une normalisation véritable de la situation dans le pays et asseoir sa souveraineté et son autosuffisance.

**M. Gallagher** (Irlande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier à mon tour la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime, pour son exposé d'aujourd'hui, et d'exprimer ma reconnaissance à M<sup>me</sup> Chantal Hudicourt Ewald pour son exposé édifiant. Je salue également la présence à la séance de ce jour du Premier Ministre haïtien par intérim, Claude Joseph.

Je vais mettre l'accent sur trois points. Le premier concerne la croisée des chemins qui se profile pour Haïti. Durant notre dernière réunion, nous avons dit que 2021 offrirait la possibilité de rétablir et de revitaliser la démocratie en Haïti. Toutefois, à moins de 100 jours de la date fixée pour le premier tour des élections législatives, il est urgent d'accélérer les préparatifs afin que le peuple haïtien puisse se rendre aux urnes pour exercer sa volonté démocratique. Il n'a jamais été aussi important pour le peuple haïtien de choisir ses législateurs et, le moment venu, son prochain Président élu.

Nous nous associons aux récents appels lancés par l'ONU, l'Organisation des États américains et le Parlement européen à la tenue d'élections crédibles, inclusives et transparentes dans des conditions sûres et à la date prévue. Les élections ne sont bien sûr pas une fin en soi, mais elles constituent une avancée essentielle sur la voie du rétablissement et de la revitalisation des institutions démocratiques en Haïti. Nous réaffirmons notre conviction que le dialogue a le pouvoir de générer l'entente et de créer l'espace nécessaire pour parvenir à des compromis et tracer la voie à suivre.

Il reste de nombreux sujets à aborder, notamment la réforme constitutionnelle. Ceux qui ont de l'expérience dans ce domaine connaissent l'impact que peut avoir une assemblée citoyenne représentative, avec la participation pleine et égale des femmes, sur l'examen des questions constitutionnelles et la création d'investissements communs dans l'avenir.

Ma deuxième observation porte sur les multiples problèmes structurels et systémiques auxquels est confronté Haïti. Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de la persistance de la violence, de l'insécurité et de la dépression économique, auxquelles s'ajoute le défi que représente la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus.

La violence liée aux gangs, la surpopulation des prisons, la longueur des détentions provisoires, l'impunité pour les violations des droits de l'homme et la violence sexuelle et fondée sur le genre sont source de profonde préoccupation. Nous remarquons également une augmentation alarmante du nombre d'enlèvements et d'homicides. Le Gouvernement doit s'attaquer à des problèmes omniprésents dans le domaine du maintien de l'ordre et dans le système judiciaire et prendre des mesures urgentes pour promouvoir la stratégie nationale de réduction de la violence de proximité. Nous nous félicitons de la création du Conseil d'administration du Conseil national d'assistance légale avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

L'Irlande reste également préoccupée par le rétrécissement de l'espace réservé à la société civile, en particulier parce que ce problème touche les femmes haïtiennes et la jeunesse du pays. Les pressions conjuguées que j'ai soulignées empêchent les femmes de faire valoir leurs droits et d'occuper leur place dans l'arène politique et au sein de la société. Plus de la moitié des foyers haïtiens sont dirigés par des femmes. Ce qui touche les femmes haïtiennes a une influence sur l'évolution future d'Haïti.

Troisièmement, je souhaite parler de la très grave situation humanitaire en Haïti. L'ampleur du problème est proprement redoutable. Nous sommes particulièrement alarmés par l'insécurité alimentaire grave généralisée, notamment – et malheureusement – la malnutrition infantile persistante. Comme nous le savons, les effets de la malnutrition ont des conséquences intergénérationnelles, compromettant davantage la capacité d'Haïti à bâtir son avenir. Cette crise exige une intervention collective solide de la part de la communauté internationale.

Toutefois, la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires, qui ont été la cible d'attaques directes dans l'exercice de leurs fonctions vitales, doivent être garanties. Nous engageons le Gouvernement haïtien à garantir la sécurité de tous ceux qui fournissent une aide essentielle. Compte tenu des conditions de sécurité prévalentes, le Service aérien d'aide humanitaire des

Nations Unies joue un rôle crucial dans le fonctionnement de l'équipe de pays des Nations Unies et de ses partenaires. Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles ses activités futures sont menacées par un déficit de financement.

Comme le souligne à juste titre le Secrétaire général dans son rapport (S/2021/559), en dépit des nombreux problèmes interconnectés auxquels il est confronté, Haïti possède de nombreux atouts, dont l'un des principaux est la résilience de sa population. La communauté internationale doit répondre à cette résilience en restant engagée ; appuyer les efforts visant à renforcer la confiance dans le système électoral ; et collaborer avec le nouveau Gouvernement élu pour régler les problèmes sous-jacents qui empêchent Haïti de bâtir un avenir fondé sur ces atouts.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime, et M<sup>me</sup> Chantal Hudicourt Ewald de leurs exposés. Je tiens également à exprimer le ferme appui de l'Estonie à M<sup>me</sup> La Lime et à son équipe pour leur travail remarquable. Cette année sera cruciale pour Haïti. En conséquence de la crise politique, économique et humanitaire prolongée, le pays est devenu extrêmement vulnérable. La première vague réelle de maladie à coronavirus a porté un coup supplémentaire. Il est donc important que les doses de vaccins allouées parviennent à davantage de personnes en Haïti.

Nous sommes profondément préoccupés par l'impasse politique, la non-application du principe de responsabilité et l'aggravation de la situation sécuritaire et sociale, qui menacent la stabilité d'Haïti. Il est crucial de trouver un moyen de remédier à cette situation désespérée et de replacer Haïti sur la voie de la stabilité politique et de la sécurité. Il faut poursuivre l'élaboration d'un programme de réforme consensuel pour garantir la tenue d'élections législatives, locales et présidentielle libres, régulières, transparentes et crédibles durant le quatrième trimestre de 2021. Il est crucial de créer les conditions nécessaires à la tenue des élections, car elles représentent le seul moyen de rétablir les institutions démocratiques et un gouvernement fonctionnel en Haïti. Le peuple haïtien a le droit d'élire son dirigeant et ses représentants.

Nous saluons la décision prise par l'Organisation des États américains d'aider les autorités haïtiennes en facilitant le dialogue entre les acteurs nationaux.

En outre, le référendum constitutionnel, qui fait l'objet d'un vaste débat et d'une vive controverse, ne peut avoir lieu dans les conditions actuelles. Le référendum et les processus électoraux doivent être inclusifs et transparents.

La situation en matière de sécurité reste difficile. Nous notons avec préoccupation que la violence des gangs se poursuit et que le nombre d'enlèvements et de meurtres est en hausse. Il est extrêmement important de garantir la sécurité publique et d'assurer la sécurité des Haïtiens. Nous exhortons les autorités haïtiennes à prendre des mesures supplémentaires en ce qui concerne la stratégie nationale de réduction de la violence de proximité.

La situation en matière de droits de l'homme s'est également détériorée. Des mesures plus strictes doivent être mises en place pour lutter contre l'insécurité et l'impunité. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer l'application du principe de responsabilité, et nous appelons le Gouvernement haïtien à réformer le système judiciaire. Les institutions judiciaires doivent être renforcées pour que toutes les affaires fassent l'objet d'enquêtes approfondies et que les auteurs de crimes en répondent. Nous sommes favorables à la création d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Haïti.

Pour finir, je tiens à dire que les Haïtiens méritent un État stable basé sur la démocratie, l'état de droit et le développement durable. Nous gardons l'espoir que les efforts continus de toutes les parties permettront à Haïti de s'orienter vers un avenir meilleur.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre par intérim d'Haïti.

**M. Joseph** (Haïti) : Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil de sécurité de l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour l'évolution positive de la situation économique, politique, sociale et sécuritaire en Haïti.

La séance d'aujourd'hui revêt une importance capitale à un moment où la République d'Haïti, mon pays, se retrouve à la croisée des chemins. En effet, depuis plus de deux ans, le pays connaît une situation sociopolitique extrêmement difficile, caractérisée par des tentatives récurrentes de déstabilisation et des troubles à l'ordre public orchestrés par une certaine frange de l'opposition, qui ne jure que par le désordre et l'instabilité.

Nous tenons à remercier et féliciter le Secrétaire général pour ce nouveau rapport qu'il présente sur la situation en Haïti (S/2021/559), dont nous partageons certaines des grandes lignes et recommandations. Nous regrettons cependant que ce rapport n'ait pas suffisamment pris en considération les progrès significatifs réalisés dans le pays au cours des trois ou quatre dernières années en matière de promotion et de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption, d'amélioration de la gouvernance et de renforcement de l'état de droit. Je remercie tous les membres du Conseil, qui ont manifesté sans réserve leur solidarité au peuple haïtien, victime très souvent des incompréhensions des politiciens et des oligarques corrompus et aveuglés par des intérêts mesquins.

Permettez-moi d'utiliser cette tribune pour réaffirmer l'engagement et la détermination du Président de la République, S.E.M. Jovenel Moïse, d'œuvrer à l'apaisement du climat sociopolitique, à travers le dialogue et la concertation avec toutes les forces vives de la nation, incluant les partis politiques et la société civile organisée. En attendant que l'opposition se résolve enfin à jouer la carte du dialogue et de la concertation, la seule et unique voie de sortie heureuse de cette impasse politique qui ne fait que trop durer, l'exécutif assume ses responsabilités vis-à-vis de la nation. Il met le cap sur l'organisation d'élections à tous les niveaux, avant la fin de l'année, en vue de renouveler le personnel politique, remettre en fonctionnement toutes les institutions démocratiques et s'assurer du transfert du pouvoir à un président légitimement élu le 7 février 2022.

Le Gouvernement de la République est très conscient de l'extrême complexité de la situation et des préoccupations qu'elle peut bien susciter. C'est bien pourquoi il est en train de prendre toutes les dispositions nécessaires pour enrayer le problème du banditisme et du kidnapping et rétablir la sécurité sur toute l'étendue du territoire. L'institution policière, garante de la sécurité et du maintien de l'ordre, est entièrement mobilisée à cette fin, en dépit de la limitation et de la faiblesse de ses moyens. Pour y parvenir, nous avons plus que jamais besoin de l'appui solidaire de nos amis de la communauté internationale, notamment en termes d'assistance technique et de renforcement des capacités opérationnelles de la Police Nationale d'Haïti.

La situation politique que connaît Haïti depuis plus de deux ans est on ne peut plus préoccupante. L'instabilité politique récurrente alimentée par la Charte fondamentale de 1987 complètement en déphasage par

rapport aux réalités historiques et socioculturelles du pays, jointe au déséquilibre flagrant entre les pouvoirs de l'État qui en est résulté y sont pour beaucoup, à côté bien sûr d'autres problèmes structurels qui empêchent le décollage de l'économie nationale et le développement durable de la nation. Dans un sursaut patriotique et, dans le souci d'attaquer ces problèmes à la base et d'y apporter des solutions durables, le Chef de l'État, très à l'écoute de la population qui, en maintes occasions s'est prononcée en faveur d'un nouveau contrat social, entreprend d'offrir à la nation une nouvelle constitution pour mettre fin à ce cycle infernal d'instabilité politique et, par ainsi, rendre le pays gouvernable. C'est ainsi que, suite à une large consultation des différentes couches de la société, il a pris un décret le 28 octobre 2020 portant création du Comité consultatif indépendant chargé de l'élaboration du projet de la nouvelle Constitution.

Une partie de la classe politique et certains autres acteurs qui, à bien des égards, tirent parti des faiblesses et imperfections de la Constitution en vigueur, ont contesté cette initiative dès le départ et ont tout fait pour torpiller le projet. Cependant, le Comité consultatif indépendant s'est bien acquitté de sa tâche et ce, malgré vents et marées. Pour ce faire, le Comité s'est appuyé sur les rapports des diverses consultations réalisées entre 2007 et 2020 concernant la Constitution de 1987. Cette approche documentaire est complétée par l'audition de plus d'une trentaine d'experts nationaux et internationaux, y compris des experts du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de l'Organisation des États américains.

De cet important travail préparatoire est sorti un premier projet de la nouvelle Constitution qui a été soumis aux commentaires et à l'analyse de l'ensemble du corps social, le 2 février 2021. Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées à travers les 10 départements du pays. Plus de 800 organisations de la société civile ont donc ainsi été touchées. La grande majorité d'entre elles se sont regroupées pour présenter des mémoires au Comité consultatif indépendant. Et, sur la base de ces critiques et recommandations, un deuxième projet a été mis en circulation, le 18 mai 2021. Il s'agissait de recueillir des suggestions complémentaires de la société avant de produire un texte consensuel à soumettre à la sanction du peuple à travers le référendum constitutionnel qui a été fixé au 27 juin prochain.

Malheureusement la recrudescence des cas de coronavirus dans le pays au tournant du mois de mai 2021 a porté le Conseil électoral provisoire à reporter sine die

le scrutin référendaire sur la base des recommandations concordantes du Ministère de la santé publique et de la population et de la cellule scientifique chargée de la gestion de la crise du coronavirus. Une nouvelle date pour la tenue du scrutin référendaire sera communiquée sous peu par le Conseil électoral provisoire.

Entre-temps, nous mettons des bouchées doubles pour faire avancer le processus électoral qui est irréversible. C'est un gage de la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la stabilité politique du pays. Le Président de la République, S.E.M. Jovenel Moïse, et le Gouvernement dans son ensemble s'y engagent profondément et résolument. Il ne faut surtout pas qu'il y ait un quelconque prétexte à l'interruption du processus électoral, ce qui serait un coup dur pour Haïti et le peuple haïtien, plus particulièrement pour la démocratie, l'état de droit et la stabilité politique.

Ma présence physique à cette réunion d'information sur Haïti est surtout pour renouveler la détermination du Président de la République à assumer ses responsabilités et tenir ses promesses vis-à-vis du peuple haïtien dans sa globalité et, en même temps, à respecter les engagements internationaux d'Haïti. En ce qui a trait à l'organisation des prochaines élections, je suis en mesure de garantir au Conseil qu'il n'y a aucun souci à se faire, mis à part certains problèmes logistiques et la question cruciale de la sécurité qui sont sur le point d'être adressés dans tous leurs aspects. Sur le plan organisationnel à proprement parler, le Conseil électoral provisoire a déjà mis en branle l'essentiel de la machine relative à l'organisation des joutes électorales.

Sur le plan financier, le Conseil électoral provisoire a élaboré et soumis le budget relatif à l'organisation du référendum et des élections. Sur cette base, depuis le 21 janvier 2021, le Gouvernement haïtien a signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) un accord sur la réactivation du panier de fonds qui a été alimenté à plusieurs reprises à partir des ressources du Trésor public. Nous nous attendons seulement à ce que nos partenaires internationaux tiennent leurs promesses d'appui financier estimé à plus de 17 millions de dollars. En ce qui concerne les questions logistiques, le Conseil électoral provisoire travaille en étroite collaboration avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Les sites de stockages des matériels, 12 au total sur toute l'étendue du territoire national, ont été identifiés, et un plan de déploiement défini.

Le Président Jovenel Moïse a décrété l'année 2021 « année électorale ». Fidèle à son engagement et à ses promesses, il a tout mis en œuvre pour faciliter l'organisation des élections au cours de l'année. La machine électorale est en marche, le Conseil électoral provisoire a les moyens dont il a besoin et le processus électoral suit son cours normal

Voulant absolument que le processus soit le plus inclusif, le transparent et le plus participatif possible, le Chef de l'État continue d'inviter toutes les branches de l'opposition politique à la table du dialogue et de la concertation en vue de la réalisation d'un compromis historique qui devra accoucher d'un gouvernement d'union nationale incluant toutes les tendances. Le renouvellement de mon mandat à la tête d'un gouvernement ad intérim est un puissant témoignage de l'ouverture du Président de la République.

Je terminerai mon propos en réaffirmant haut et fort que, contrairement à ce que pensent certains de mes amis de l'opposition, la voie de la transition est la voie à éviter pour Haïti. Nous en avons beaucoup fait l'expérience à travers toute l'histoire d'Haïti, surtout à travers notre histoire récente. De 1986 à 2016, le pays a connu pas moins de 15 gouvernements de transition, dont 10 pour la seule période de 1986 à 1993, avec pour seuls résultats de véritables paralysies institutionnelles et l'aggravation de la faiblesse de l'État.

Les régimes de transition favorisent toutes les formes de combines, de corruption et de concussion, tandis que le pays sombre dans l'instabilité, la pauvreté, les inégalités sociales et économiques, et peine à trouver la voie de son développement. Seules des élections honnêtes, démocratiques, libres, inclusives et crédibles sont susceptibles de garantir la stabilité politique nécessaire à la stabilité socioéconomique et au progrès de la nation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> La Lime pour qu'elle réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

**M<sup>me</sup> La Lime** (*parle en anglais*) : Je crois que tout a été dit pendant cette séance. Nous avons pris note de l'attention portée à la situation préoccupante sur le plan humanitaire et en matière de sécurité et à la violence qui risque de compromettre la tenue d'élections pacifiques et régulières, ainsi que des appels de tous les participants à la reprise des processus démocratiques et

au dialogue en vue de dégager un consensus et d'organiser des élections en 2021.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies poursuivront leurs efforts pour faire face à la situation humanitaire, améliorer les conditions de sécurité et mettre en place l'appareil électoral qui garantira la tenue d'élections libres et régulières.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> La Lime des précisions qu'elle a apportées.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald pour qu'elle réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

**M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald** (*parle en anglais*) : Je pense que la plupart des questions ont été couvertes. Cependant, je suis très préoccupée par le fait qu'un aspect des questions évoquées n'a pas été mentionné, alors qu'à mon avis, il s'agit d'une urgence : la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19). Dans mon exposé, j'ai indiqué que les vaccins n'étaient pas disponibles. En outre, il y a une grave pénurie d'oxygène dans le pays, alors que c'est le premier produit utilisé pour traiter la COVID-19. Nous avons reçu quelques machines, mais certaines n'ont pas encore été installées. Ce matin même, des bandes armées ont fait irruption dans le seul centre de remplissage de bonbonnes industrielles en activité dans le pays. Il s'agit d'une urgence. Aujourd'hui, certaines personnes hospitalisées sont peut-être en danger à cause de cela.

Je tiens à remercier l'UNICEF de son appui lorsque nous avons été confrontés à des problèmes liés à la COVID-19 l'année dernière. Il a aidé le pays à résoudre ce problème. Toutefois, aujourd'hui, la population est en danger. Donc, en plus de la menace posée par les bandes armées, il faut accorder l'attention voulue à cette question. À part cela, je pense que tout a été dit et que nous devons effectivement trouver une solution aux problèmes politiques et de sécurité pour que nous puissions avancer en Haïti.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Hudicourt Ewald des précisions qu'elle a apportées.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 16 h 45.*